

MLQ Prix Condorcet-Dessaulles 2022

Allocution de Michel Lincourt

Le prix Condorcet-Dessaulles 2022 ? Sans contredit, c'est un grand honneur. Je remercie vivement le Conseil national du Mouvement Laïque Québécois d'avoir pensé à moi. J'accepte cette reconnaissance avec une immense humilité.

Longtemps, je me suis interrogé : Pourquoi ? Pourquoi la laïcité ? Bien sûr, à cette question, il y a de multiples réponses que vous connaissez mieux que moi, comme par exemple celle-ci : la laïcité nous permet de nous émanciper des croyances absurdes qui datent de temps révolus, ou encore celle-là : elle nous permet de contrer la propagande mensongère et répressive des fanatismes. Mais, pour moi, la meilleure réponse à cette question, c'est-à-dire la motivation première de mon engagement, est la valorisation de notre liberté de conscience. Dans un monde où une dictature religieuse nous imposerait ses croyances, et sanctionnerait les déviations, la laïcité ne serait qu'une utopie.

Parce que, n'est-ce pas, tout commence par là. Tout se fonde sur la liberté de conscience, c'est-à-dire sur la possibilité de réfléchir par nous-mêmes, de penser sans entraves externes, de questionner les doctrines arbitraires, de critiquer l'autorité qui souvent s'impose à notre insu. Et ce n'est qu'après avoir sécurisé notre conscience que nous pouvons grimper sur les remparts de la cité et défendre les autres libertés, celle de la religion mais aussi celle de l'athéisme, celle de la pensée multiple, diverse ou contradictoire, celle de l'opinion qu'elle soit majoritaire ou minoritaire, prévalente ou bizarre, celle de l'expression publique de nos opinions, même celle de pouvoir prononcer

le mot ‘nègre’ sans être ostracisé, celle aussi de pouvoir nous réunir au grand jour, afin notamment de former des associations pour sauver l’humanité et sa planète.

Ça n’a pas toujours été ainsi. Souvenez-vous, au XIXe siècle, le pape Pie IX fulminait – je le cite – contre « *le délire de la liberté de conscience, contre d’autres opinions dérégées et machinations criminelles d’hommes iniques, parmi lesquelles l’école laïque.* » (l’encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus Errorum* de 1864).

Encore aujourd’hui, dans le discours de ceux qui contestent la laïcité, nous trouvons souvent l’argument voulant que la laïcité brimerait la liberté de religion mais, en même temps, nous constatons toujours l’absence de l’argument contraire, celui selon lequel la laïcité valoriserait la liberté de conscience. J’ai constaté que lorsque nous introduisons dans ce débat l’argument de la liberté de conscience, l’idée de sa nécessité, à la laïcité, devient évidente. Pour vous en convaincre, relisez le jugement unanime de la Cour suprême du Canada, dans la cause « MLQ contre Saguenay ». J’en cite quelques mots : « *L’obligation de neutralité religieuse de l’État résulte de l’interprétation évolutive de la liberté de conscience et de religion.* » Cette éclatante victoire de la laïcité est due non seulement au travail assidu du Conseil national du MLQ de l’époque mais aussi et surtout à la performance éblouissante de notre procureur Luc Alarie.

Mais le travail n’est pas terminé. Il y a le procès concernant la Loi 21 qui perdure et qui réclame l’attention de Luc Alarie et de Guillaume Rousseau : en première instance, le jugement du juge Blanchard était aberrant sur

plusieurs points et a été contesté ; en Cour d’appel, comme on sait, les plaidoiries sont déjà faites – furent bien faites – et nous attendons le jugement ; après, tout porte à croire que le procès ira en Cour suprême. Il y a encore la phobie de l’establishment fédéral à l’endroit de la laïcité. Je vous en donne un exemple trivial : J’ai ici une brochure du Gouvernement du Canada destinée aux jeunes immigrants et intitulée « *Notre pays, notre Parlement, un guide d’apprentissage destiné aux apprenants du français langue seconde et une introduction au fonctionnement du Parlement* » En pages 12 et 13 de la brochure, on y présente la Charte canadienne des droits et libertés. À droite, en petits caractères, on voit le texte de la charte ; ça prend une loupe pour le déchiffrer. À gauche, on explique la charte en mettant l’accent sur les choses importantes, je veux dire ‘importantes’ aux yeux de l’auteur de la brochure, c’est-à-dire les armoiries du Canada, le drapeau, l’édifice du Parlement et la signature de Pierre Trudeau. En plus, dans un cartouche, on vante les principales libertés de la charte. Et vous l’aviez deviné : la première des libertés protégées par la charte, la liberté de conscience, a été escamotée.

Merci encore.

Michel Lincourt